

### Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 380'000.-  
pour des aménagements et des travaux à la mairie,  
au centre de voirie ainsi qu'à la salle Louis-Valencien

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les nouveaux engagements prévus dans l'administration communale,
- Vu la croissance du nombre de collaborateurs dans divers services et la volonté des autorités de garantir une utilisation optimale de l'espace disponible, sans sacrifier le confort ou la productivité,
- Vu la nécessité d'aménager de nouveaux espaces de travail, notamment la transformation d'un ancien atelier en espace de bureau,
- Vu les besoins d'agencement optimisés et modulables nécessaires afin de permettre une utilisation plus durable des ressources,
- Attendu que le rez-de-chaussée de l'extension de la Mairie donne sur une coursive de plein pied et que pour des raisons de sécurité, la pose d'un film de protection anti-effraction est devenue nécessaire,
- Attendu que l'espace de la cafétéria a un bilan acoustique défavorable et que la pose de panneaux phoniques améliorerait cette situation,
- Vu la nécessité de rénover l'ascenseur de la Mairie qui date du début des années 1980,
- Vu le plan canicule du canton de Genève, deux salles du bâtiment Louis-Valencien d'environ 95 m<sup>2</sup> chacune seront climatisées afin de garantir aux habitants de la Ville de Thônex des espaces de confort pendant des périodes de fortes canicules,
- Vu les coûts annuels induits par cette demande de crédit qui ont été évalués à CHF 58'900.- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, le coût des travaux et les charges de financement de l'emprunt ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par.....voix pour, .....voix contre

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 380'000.- pour financer :
  - la réalisation des travaux d'aménagement de bureaux dans la Mairie et dans le centre de voirie ;
  - l'équipement mobilier nécessaire pour optimiser les espaces de travail à disposition ;
  - la pose, pour des raisons de sécurité, d'un film anti-effraction sur le vitrage de l'extension de la Mairie ;
  - l'amélioration phonique de la cafétéria ;
  - l'installation d'écrans d'information pour l'accueil des visiteurs ;
  - la rénovation de l'ascenseur de la Mairie datant du début des années 1980 ;
  - la climatisation de deux salles du bâtiment Louis-Valencien pour répondre au plan canicule de canton de Genève
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 380'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.330 dès la fin des travaux qui sont estimés à 2025.